

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRESTATIONS DE FORMATION

Nouvelles conditions Applicables
au 1^{er} août 2023

Désignation

La société D-CISIF SAS désigne un organisme de formation, enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 76 31 09670 31 dont le siège social est situé au 1 rue Jean-Baptiste Artigues, 31600 MURET.

La société D-CISIF SAS met en place et dispense des formations inter-entreprises, intra-entreprises et individuelles, en présentiel, à distance ou en situation de travail, à MURET et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société D-CISIF SAS pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat à l'exception des conditions générales d'utilisation des financeurs : Opco-opérateurs de compétences, Faf de non-salariés, commissions paritaires interprofessionnelles régionales-Transition Pro, Etat, Régions, Pôle emploi, Agefiph.

Contractualisation et attestation

Pour chaque formation, la société D-CISIF SAS s'engage à fournir une convention de formation au client « personne morale » et un contrat de formation au client « personne physique ». Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé. À la fin de la formation, une attestation de présence ou d'assiduité, une attestation de formation seront fournies. Si la formation a été prise en charge par l'OPCO de l'entreprise un certificat de réalisation sera fourni.

Délai de rétractation

Conformément aux articles L. 221-3, L. 221-18, ainsi que l'article liminaire du Code de la consommation, le consommateur, tel qu'il le définit dans ses relations avec des professionnels et limitativement étendue aux relations entre deux professionnels, par rapport à son activité professionnelle principale et au nombre de ses salariés, dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation à compter de la réception de la commande, via le formulaire prévu à cet effet.

D-CISIF s'engage alors à lui rembourser l'intégralité des sommes versées pour leurs achats dans un délai maximum de 14 jours à compter de la date à laquelle D-CISIF SAS est informé de la décision de rétractation pour les ventes de services.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros net taxes. Le paiement est à effectuer selon les modalités prévues dans la convention ou le contrat de formation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Pour rappel, les preuves de réalisation de la formation contrôlées par le DREETS, sont par stagiaire :

- Pour le présentiel : la signature par demi-journée du stagiaire et du formateur
- A distance : le rapport de connexion faisant figurer le nom et le prénom du stagiaire.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement avant le démarrage de la formation. Dans le cas où la société D-CISIF SAS ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client. A la fin de la formation, un certificat de réalisation sera fourni.

En cas d'absence du stagiaire justifiée ou pas, l'OPCO ne prendra pas en charge les heures de formation. L'organisme de formation pourra facturer ces heures au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Annulation ou report à l'initiative du client :

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse contact@d-cisif.fr.

En cas d'annulation entre 3 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur des dépenses déjà effectuées sur justificatifs pour l'organisation de la prestation de formation.

En cas d'annulation moins de 2 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 30% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

Annulation à l'initiative de l'organisme de formation :

Le prestataire se réserve la possibilité, notamment en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation de formation jusqu'à trois jours calendaires avant la date de début prévue.

Dans ce cas, l'organisme de formation en informe par mail le client et rembourse le paiement effectué, sans autre indemnité.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société D-CISIF SAS ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

Conformément à notre méthode pédagogique, la formation-action par approche systémique, s'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou les besoins des participants.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société D-CISIF SAS sont utiles pour le traitement de l'inscription à la formation et aux examens ainsi que pour produire tous les documents en lien avec la formation. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.



Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française.

Litige – Médiation de la consommation

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable. Le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel. A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

www.mediateur-consommation-smp.fr

24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux